

PROGRAMME DE LA PRESIDENCE

INTRODUCTION

Le gouvernement néerlandais a exposé dans un rapport les principes sur lesquels se fonde la Présidence néerlandaise. Ce rapport a également été envoyé au parlement néerlandais. La Présidence néerlandaise se situe dans une période où l'Union européenne se trouve à la veille de prendre deux décisions capitales : l'une, concernant le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire et l'autre, l'élargissement de l'Union à des pays d'Europe centrale et orientale et à des pays méditerranéens. Chacune de ces deux décisions nécessite une préparation approfondie.

La Conférence Intergouvernementale (CIG) occupe une position claire dans la perspective de l'UEM et de l'élargissement de l'Union européenne. Elle sera clôturée avant le passage à la troisième phase et le début des négociations avec les nouveaux membres, deux exercices qui se situent à la fin de ce millénaire et à l'aube du prochain et dont l'issue sera déterminante pour la paix, la sécurité et la prospérité de l'Europe.

La Conférence Intergouvernementale

Héritiers de la Présidence irlandaise, les Pays-Bas ne peuvent que se féliciter du « cadre général en vue d'un projet de révision des traités », que le Conseil européen de Dublin a qualifié comme une bonne base pour la suite de la Conférence.

Passablement ambitieux, ce cadre général est aussi réaliste. En effet, sur le plan de la politique, il contient des projets de solution sous la forme d'adaptations possibles du traité, sur le plan des institutions, il se limite à des considérations. Les projets de solutions proposés ne sont pas des compromis au niveau le plus bas possible. Ils exigent, dans l'intérêt de l'Union européenne tout entière, de toutes les parties concernées – les États membres, la Commission et le Parlement européen – la faculté de se mettre à la place d'autrui et la bonne volonté politique. Le « cadre général » révèle encore une grande divergence des conceptions et des idées, notamment dans les domaines complexes de la réforme des institutions et de la coopération renforcée/flexibilité. Ces questions touchent à la structure de l'Union même, une structure qui, du fait de l'accroissement du nombre de membres, sera soumise à une forte tension si l'Union européenne néglige de se réformer à temps. Dans le même temps, cette réforme devra rendre l'Union européenne plus accessible et plus démocratique. La CIG se voit dans l'obligation de parvenir dans tous ces domaines à un compromis substantiel, cohérent et satisfaisant. Cette tâche n'incombe pas à la Présidence, mais d'abord et surtout à tous les participants à la Conférence. De son côté, la Présidence mettra tout en œuvre pour hâter ce résultat et, comme le confirmait une nouvelle fois le Conseil européen de Dublin, de clôturer la CIG à Amsterdam en juin 1997. La CIG devra aussi accorder une attention particulière au renforcement de la coopération dans le domaine judiciaire et policier, et ce en liaison avec la libre circulation des personnes, et à la nécessité de renforcer l'action extérieure de l'Union.

Enfin, suite à la demande répétée du Conseil européen, il faudra aussi travailler énergiquement à la rédaction d'un traité simplifié.

DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans divers domaines de la politique intérieure et extérieure, la Présidence mettra tout en œuvre pour mener à bien les affaires courantes et en placer d'autres sur l'agenda. Elle mettra l'accent sur les agendas des différents conseils tels qu'ils figurent ci-après. Elle espère en une bonne collaboration avec la Commission et le Parlement européen, laquelle est la clé du succès de toute Présidence.

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES

Participation active de l'Union européenne au processus de paix au Moyen-Orient et aux développements en ex-Yougoslavie. Une attention particulière est accordée au processus de Barcelone, notamment par le moyen d'une conférence de suivi à la mi-avril. Mise en œuvre énergique du plan d'action UE-États-Unis. La question de Chypre. La Présidence s'efforcera d'organiser un conseil d'association UE-Turquie. La région des Grands Lacs.

- Conseils d'association avec la Slovaquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne et la Hongrie.
- Rencontres avec les pays asiatiques, dont la douzième rencontre ministérielle UE/ASEAN à Singapour, suivie d'une réunion des ministres des Affaires étrangères dans le cadre de l'ASEM.
- Relations UE-Canada.
- Rencontres ministérielles avec le Groupe de Rio et de San José, le Conseil de Coopération du Golfe et les pays ACP.
- Dans les relations entre l'Union européenne et la Russie, respectivement l'Ukraine, la Présidence néerlandaise mettra l'accent sur la concrétisation des plans d'action fixés pour ces pays.
- Concrétisation de la prévention des conflits, notamment en examinant dans quelle mesure il est possible, dans le cadre de l'Union, de recourir à l'embargo pour lutter contre les exportations d'armes vers des régions en proie à des tensions en Afrique subsaharienne.
- Création de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes.

Politique commerciale

- Suivi de la première conférence ministérielle de l'OMC à Singapour. Cette conférence a pour mission de stimuler d'une part le démantèlement des barrières commerciales et, d'autre part, des activités dans le domaine du commerce et de l'environnement.
- Clôture des négociations OMC concernant la libéralisation du commerce des services de télécommunications de base, prévue pour le 15 février 1997.
- Libéralisation du commerce des services financiers. Fin 1997, l'accord provisoire conclu en 1995 dans le cadre de l'OMC doit être remplacé par un règlement définitif.
- Finalisation de l'accord sur les technologies de l'information.

MARCHÉ INTÉRIEUR

Le marché intérieur est à la fois le fondement du développement de l'Union européenne et la meilleure garantie pour une augmentation de la croissance et des emplois. Aussi la Présidence se penchera-t-elle avec une attention particulière sur le fonctionnement du marché intérieur.

- Il ressort clairement du rapport de la Commission sur l'impact et l'efficacité du marché intérieur que le marché intérieur fonctionne, mais que les résultats économiques pourraient être meilleurs. La Présidence s'efforcera, en concertation étroite avec la Commission et avec les deux Présidences suivantes, de définir les actions à entreprendre et quand, afin d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur.
- Simplification de la législation relative au marché intérieur (SLIM). La simplification de la législation européenne peut aussi contribuer à améliorer le fonctionnement du marché. Les premiers résultats sont prometteurs. La Commission a promis d'identifier ce printemps les nouveaux domaines qui devront faire l'objet d'un examen approfondi. Il est important d'échanger les expériences faites avec SLIM et les expériences faites par les États membres dans le domaine de la simplification de la législation et réglementation nationales.
- Application et respect de la législation européenne dans les différents États membres.

Un dialogue structuré aura lieu lors du Conseil Marché intérieur du 13 mars 1997 avec les pays associés d'Europe centrale. Sera notamment à l'ordre du jour le thème des « normes et standards ». On montrera, à la lumière de ce thème, ce que représente la reprise de « l'acquis » pour la libre circulation des produits industriels.

La Présidence s'efforcera également, lors des deux Conseils Marché intérieur de parvenir à une décision sur un certain nombre de directives, notamment :

- la directive relative à la protection des modèles ;
- la directive relative aux dispositifs médicaux pour le diagnostic *in vitro* ;
- la directive relative aux substances et préparations dangereuses ;
- la directive relative au libre établissement des avocats.

Un certain nombre de questions douanières se trouvent également sur l'agenda.

ECOFIN

Cette année est d'une importance cruciale pour le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire. Les États membres sont engagés dans le processus de convergence qui doit leur permettre de se qualifier pour l'adhésion à l'UEM. Les décisions relatives à la participation seront prises début 1998. Emploi.

UEM

Pendant la Présidence, les Pays-Bas s'efforceront de parvenir à une décision sur les questions suivantes :

- Règlements relatifs au cadre juridique de l'euro.
 - Règlements relatifs à la discipline budgétaire dans la troisième phase et résolution du Conseil européen concernant le Pacte de Stabilité.
 - Relations entre les États membres de l'UEM et ceux qui ne participent pas dès le début à la zone euro, notamment le nouveau mécanisme de taux de change (MTC 2) afin de s'entendre sur une résolution qui pourra être adoptée lors du Conseil européen d'Amsterdam.
 - Le Conseil informel Ecofin devrait sélectionner le modèle gagnant des pièces européennes, sur la base d'un rapport établi par un jury qui reste à désigner.
- D'autres activités concernant notamment la procédure relative aux déficits excessifs, les orientations économiques générales et l'examen des programmes de convergence actualisés.

Emploi

- Le processus lancé lors du Conseil européen d'Essen est le cadre dans lequel les États membres unissent leurs efforts pour développer l'emploi. Dans ce domaine, le Conseil Ecofin doit continuer de jouer un rôle important en stimulant la stabilité macro-économique en combinaison avec des réformes structurelles des marchés des débouchés et du travail. Un rapport d'étape sera établi conjointement avec la Commission et le Conseil des Ministres des Affaires sociales, à l'intention du Conseil européen d'Amsterdam, sur la situation de l'emploi dans l'Union européenne.

Bonne gestion financière et lutte contre la fraude

- Le rapport du Groupe des Représentants personnels sur la bonne gestion (*Sound and Efficient Management-SEM 2000*), présenté lors du Conseil européen de Dublin, doit faire l'objet d'un suivi. En juin, la Commission et le Groupe des Représentants personnels présenteront au Conseil Ecofin un rapport d'avancement concernant ces activités.
- Rapport de la Cour des Comptes européenne concernant la mise en œuvre du budget européen. Le Conseil doit attacher le plus grand soin à la procédure de décharge.
- Examen du rapport annuel de la Commission sur la fraude et du programme de travail pour 1997-1998.

Fiscalité

- Les activités du Groupe Monti seront poursuivies dans un comité permanent.
- La Commission présentera des propositions concernant les tarifs des accises, ainsi qu'une proposition de taxe sur l'énergie.

- Propositions de la Commission en matière de TVA (TVA sur les télécommunications, comité TVA).
- Impôts directs, par exemple la proposition de la Commission visant à l'extension de la portée de la directive sur la relation société mère/filiales.
- La Commission présentera une proposition visant à la suppression du désavantage fiscal relatif au paiement d'intérêts et de royalties entre sociétés d'un même groupe.

Prêts à des pays tiers

- L'ampleur des prêts de la BEI à diverses régions.
Concernant les dettes de la Géorgie, de l'Arménie et du Tadjikistan, on attend la proposition de la Commission pour résoudre ce problème.

Questions liées aux services financiers

- La directive relative aux rapports de solvabilité.
- La directive relative au caractère définitif des paiements et des gages. On attend également une proposition de la Commission concernant la suffisance des capitaux.

Autres questions

Une autre question qui pourrait être abordée est l'amélioration de la discipline budgétaire à l'égard des dépenses de l'Union européenne. Ce sujet pourrait être abordé lors du Conseil informel Ecofin.

Lors du Conseil Ecofin de janvier, un dialogue structuré aura lieu avec les pays d'Europe centrale candidats à l'adhésion.

TRANSPORTS

Amélioration de l'utilisation de l'infrastructure existante et maîtrise de la mobilité. Sécurité des transports et réduction maximale des atteintes à l'environnement.

Transports aériens - Gestion du trafic aérien

La Présidence mettra à l'ordre du jour du Conseil informel Transports des 31 janvier et 1^{er} février la structure institutionnelle d'un système européen intégré de gestion du trafic aérien ainsi que la proposition de la Commission européenne concernant l'adhésion de l'Union européenne à Eurocontrol.

Transports ferroviaires

Le Livre blanc sur la stratégie pour la revitalisation des chemins de fer de la Communauté a été présenté en juillet 1996. Une attention particulière y est consacrée aux couloirs transfrontaliers pour le transport de marchandises (*Trans European Rail Freight Freeways TERFF*). Il peut s'agir là d'un premier pas vers la libéralisation des transports ferroviaires au sein de l'Union européenne (directive de base 91/440).

Mesures fiscales : eurovignette et accises

La proposition relative au paiement de l'utilisation de certaines infrastructures par les poids lourds (eurovignette) est basée sur le principe de la facturation des coûts, notamment des coûts externes, aux poids lourds.

Cette question joue également un rôle dans le dossier UE-Suisse.

Interopérabilité des télépéages

Il importe de mettre en place une norme européenne pour les systèmes de télépéage. Des systèmes de télépéage sont développés dans les États membres ou des péages conventionnels sont modernisés. Ces systèmes ne sont généralement pas harmonisés, ce qui signifie une perte de temps pour les transports transfrontaliers. La Présidence s'efforcera, notamment lors du Conseil Informel Transports, de parvenir à une norme technique unique pour l'ensemble de l'Union.

Les questions suivantes seront également à l'ordre du jour :

- Négociations entre l'Union européenne et la Suisse ;
- Programme d'action commun en matière de sécurité routière ;
- Heure d'été ;
- Conférence pan-européenne sur les transports à Helsinki ;
- Tachygraphe ;
- PACT (Projets-pilotes pour le transport combiné).

Transports aériens

- Sécurité des transports aériens. Il s'agit là aussi bien des contrôles de navigabilité aérienne sur les aéroports de l'Union européenne d'avions de pays tiers (*ramp checks*) ainsi que de la création d'une autorité européenne de sécurité de l'aviation ;
- Élimination progressive des avions bruyants dans l'Union européenne ;
- Prélèvement d'accises sur le kérosène.

Transports maritimes

- Document stratégique sur l'avenir de l'Europe maritime ;
- Politique extérieure et conventions de navigation maritime entre l'Union européenne et la Chine et l'Inde ;
- Enregistrement des passagers sur les paquebots ;
- Niveau minimum de formation des gens de mer ;
- Stimulation de la navigation côtière dans l'Union européenne.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET POSTE

Poursuite de la libéralisation de ces secteurs. Notamment suppression des monopoles (d'État), autorisation de la concurrence, degré de régulation et définition du service universel.

Télécommunications

La Présidence contribuera à créer le cadre législatif nécessaire, sur la base d'une procédure de codécision. Les procédures de conciliation auront lieu au cours de la Présidence.

- Révision de la directive ONP (offre de réseaux ouverts) et téléphonie vocale : cette révision a pour objectif d'adapter les règles existantes au marché libéralisé (1^{er} janvier 1998).
Il s'agit notamment de la connexion d'appareils périphériques, de l'accès

aux opérateurs et aux services d'alarme, de la surveillance des contrats et de la promotion de la fourniture de services de téléphonie vocale au niveau européen. La directive révisée arrêtera également le cadre légal du service universel dans ce domaine. On s'efforcera de parvenir à une position commune;

- Livre vert sur la politique de la numérotation : ce Livre vert énumère les tâches principales qui sont celles de la politique européenne en la matière (transportabilité du numéro lors du passage à un concurrent, restructuration des plans nationaux de numérotation et possibilité d'avoir des numéros personnels) ; des propositions seront faites pour stimuler la concurrence dans ce domaine. Instrument : une résolution du Conseil ;
- Procédures de conciliation : notamment la directive sur l'interconnectabilité (droits et devoirs des parties concernées lors de la connexion de réseaux, par exemple le devoir de permettre à la concurrence d'accéder à un réseau), décision relative à la voie à suivre en matière de réseaux transeuropéens, directive relative aux licences et directive relative à la protection des données dans les télécoms. La Présidence joue un rôle important dans les procédures de conciliation entre le Conseil et le Parlement européen.

Poste

La libéralisation du secteur de la poste se déroule moins bien. La Présidence, en concertation avec les États membres et la Commission, s'efforcera de trouver des solutions pour ce dossier.

ENVIRONNEMENT

La Présidence s'efforcera de faire en sorte que l'Union européenne apporte une contribution active et constructive aux futures négociations internationales sur le développement durable et la politique en matière de changements climatiques. Au sein de l'Union européenne, elle visera avant tout à une politique de l'environnement axée sur la mise en œuvre.

- Climat (en liaison avec la troisième rencontre des Parties au Japon, octobre 1997) ;
- Dossier de l'automobile (diverses directives relatives à la pollution de l'air) ;
- Directive-cadre sur l'eau (intégration de la politique de l'eau) ;
- Conclusions du Conseil sur la communication concernant la mise en œuvre du droit communautaire de l'environnement (respect de la politique en matière d'environnement).

Début de la discussion au sein du groupe de travail du Conseil – et, peut-être, un premier débat d'orientation lors du Conseil Environnement de juin 1997 – concernant la stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité (également dans le cadre CDD) et stratégie de l'Union européenne en matière d'acidification.

La Présidence prendra deux initiatives :

- Amélioration de la qualité de la législation de l'Union européenne. La Présidence organisera en coopération avec la Commission un atelier sur l'intégration des législations nationales et de la législation européenne en matière d'environnement.
- Intégration environnement-entreprises. Ce sujet se trouve sur l'agenda du Conseil Informel Environnement d'avril 1997 ; les PME joueront un rôle central à cet égard. Question : quels facteurs déterminent l'investissement des PME dans l'environnement et comment l'État peut-il stimuler cet investissement ? Le dossier est préparé par la Présidence et la Commission européenne.

La Présidence organisera également une conférence ministérielle sur la politique régionale et d'aménagement du territoire, au cours de laquelle sera également présentée la politique néerlandaise à l'égard des grandes villes. Une première esquisse du Schéma de développement de l'espace communautaire sera un des points de l'ordre du jour.

Rencontre avec les nouveaux membres (les pays d'Europe centrale) dans le cadre du dialogue structuré, lors du Conseil Environnement du 3 mars 1997. Un seul sujet à l'ordre du jour : la politique en matière de changements climatiques et les économies d'énergie.

AFFAIRES SOCIALES

Emploi et coordination de la politique socio-économique, et intégration éconómico-financière dans le cadre de l'UEM.

Emploi et marché du travail

- Préparation du rapport provisoire en vue du rapport annuel conjoint dans le domaine de l'emploi.
- Poursuite de l'opérationnalisation du Comité emploi et Marché du travail créé le 2 décembre. Dans ce même cadre seront aussi développés concrètement les indicateurs de l'emploi.
- Santé et sécurité au travail (par exemple, présence d'agents chimiques sur le lieu de travail).
- Le Conseil social informel de février 1997, à Rotterdam, sera placé sous le signe de l'emploi.

Égalité des chances et emploi

- Conférence sur la lutte contre le traite internationale des femmes (avril 1997 à La Haye).
- Finalisation de la directive concernant le partage, entre le demandeur et le défendeur, de la charge de la preuve dans les affaires de discrimination basée sur le sexe.
- Finalisation de la directive Kalanke. Cette directive vise à établir une distinction claire entre les formes autorisées et non autorisées de discrimination positive dans les relations de travail.

Relations de travail

- Développement approfondi du dialogue social entre employeurs et travailleurs au niveau de l'Union européenne. La Commission a publié récemment sur ce sujet une communication sur la base de laquelle des propositions concrètes seront présentées au cours de la Présidence néerlandaise.
- Au printemps 1997, le Comité Davignon présentera un rapport sur les solutions qui peuvent être apportées au dossier, ouvert depuis de longues années, de la société européenne (SE).

ÉNERGIE

Poursuite de la libéralisation du marché et des économies énergétiques.

Poursuite de la libéralisation du marché énergétique (directive sur le gaz et procédure de conciliation pour la directive sur l'électricité) et des économies énergétiques (recours possible à des accords pluriannuels volontaires dans le cadre de l'Union européenne).

Autre point prioritaire sur l'agenda : l'énergie durable. Une attention toute particulière sera aussi consacrée, notamment sur la base de la coopération avec la Présidence précédente, à la contribution qu'apportera dans une optique énergétique, à la Conférence des Parties qui se tiendra en automne 1997, de la Convention en matière de changements climatiques.

Dans le prolongement du Livre blanc sur l'énergie paru en décembre, la Commission prépare un grand nombre de communications et de propositions qui verront encore le jour sous la Présidence néerlandaise.

RECHERCHE

Grandes lignes du cinquième Programme-cadre de recherche et de développement technologique.

Le Conseil Recherche des 14 et 15 mai 1997 s'efforcera de parvenir à des conclusions sur les lignes principales du cinquième Programme-cadre européen de recherche et développement technologique : structure, principaux points et peut-être aussi l'allocation des moyens financiers. Le programme doit démarrer fin 1998.

Les trois principaux aspects sont la société de l'information et la recherche dans ce domaine, le renforcement de l'infrastructure publique européenne de la recherche et la relation avec le Programme Eureka.

Le Conseil Recherche se tiendra pour partie avec les pays associés d'Europe centrale. Cette partie sera consacrée aux vœux spécifiques de ces pays concernant le cinquième Programme.

Autres points sur l'agenda du Conseil Recherche :

- Le plan d'action pour l'innovation,
- L'accord de coopération avec les États-Unis,
- L'évaluation du Programme-cadre actuel par le Comité Davignon.

INDUSTRIE

Compétitivité du marché européen, notamment dans le domaine de la société de l'information.

- Examen de la compétitivité de l'industrie des technologies des communications et d'information (TCI).
Il s'agit de bien positionner ce secteur, qui revêt une grande importance pour l'Europe, afin que tous puissent profiter des chances offertes par la société de l'information. On pense à des sujets tels que les efforts en matière de recherche et de développement pour le développement de nouveaux produits et services, l'aspect de l'échelle et l'accès aux marchés.
La Présidence se propose, avec le soutien de la Commission, de faire réaliser une étude externe sur la position de l'industrie des TCI en Europe. Le Conseil informel Industrie des 1^{er} et 2 février discutera les résultats de cette étude, notamment les effets de la politique suivie et les nouvelles voies à suivre.

Autres points à l'ordre du jour :

- Un document de la Commission sur la compétitivité de l'industrie de l'Union européenne, en relation avec l'étalement (*benchmarking*).
- Un document stratégique, qui doit être présenté par la Commission, sur l'impasse dans le dossier de la construction navale du fait de la non-ratification de l'accord OCDE par les États-Unis. Un certain nombre d'autres dossiers relatifs aux aides de l'État à l'intention du Conseil. Cinquième aperçu de ces aides.

CONSUMMATEURS

Politique à l'égard des consommateurs et le fonctionnement du marché

Propositions de directives dans les domaines suivants :

- Accès à la justice ;
- Crédit à la consommation ;
- Publicité comparative ;
- Indication des prix par quantité standard.

En outre, l'approche néerlandaise de la politique à l'égard des consommateurs dans laquelle l'accent est déplacé de la protection du consommateur à la création de cadres dans lesquels le consommateur peut fonctionner de façon optimale en tant que partie au marché.

SANTÉ PUBLIQUE

Accomplir des progrès dans le domaine de la sécurité transfusionnelle.

Dans le domaine de la santé publique, la Présidence met l'accent sur les points suivants :

- Programme d'action pour la surveillance de la santé (dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique) axé sur une planification adéquate de la future politique européenne en matière de santé dans le cadre de l'article 129 du traité CE. Début de la procédure de conciliation.
- Réseau de surveillance épidémiologique.
Ce réseau doit établir une communication permanente entre la Commission et les autorités compétentes en matière de santé publique dans chaque État membre. Une position commune devra être arrêtée.
- Sécurité et autosuffisance du sang dans la Communauté européenne.
La Présidence irlandaise a organisé une conférence sur le sang à Adara, sur la base de laquelle le Conseil du 12 novembre 1996 a adopté une résolution. La Présidence entend utiliser cette résolution et les propositions de la Commission comme base de recommandations au Conseil. L'adaptation de la directive peut également être abordée.
- Qualité et sécurité des organes et des tissus.
Résolution sur la qualité et la sécurité des organes et des tissus. Cette résolution accordera également de l'attention à l'utilisation optimale et à la non-commercialisation des organes et des tissus.
- Le groupe UE-États-Unis chargé du réseau d'alerte précoce pour les maladies contagieuses ;
- Encéphalopathie spongiforme transmissible ;
- Deuxième rapport sur l'état de santé de la population dans l'Union européenne (femmes et santé) ;
- Aspect santé publique des drogues ;
- Tabac et publicité du tabac ;
- Qualité de l'exercice de la profession de médecin ;
- Médicaments orphelins et maladies rares.

AGRICULTURE

Paquet des prix agricoles pour la campagne 1997-1998 et réforme structurelle de l'organisation du marché de la viande bovine. Bien-être des animaux et directive relative au contrôle vétérinaire.

Politique agricole commune

Au cours de la seconde partie de la Présidence néerlandaise, les propositions, qui doivent encore être présentées, relatives à la réforme structurelle de l'organisation du marché de la viande bovine occuperont une place importante. La Commission enverra probablement ces propositions début mai 1997 au Conseil. La nécessité de réformer l'organisation de ce marché est apparue clairement et s'est encore accentuée avec la crise de l'EBS. Les propositions porteront notamment sur la question de savoir comment harmoniser davantage l'offre et la demande sur le marché de la viande bovine.

Le principal thème du Conseil Informel Agriculture des 25, 26 et 27 mai 1997 sera la discussion sur la révision de la politique communautaire des produits laitiers. C'est probablement en avril 1997 que la Commission enverra au Conseil un dossier sur ce sujet.

Dialogue structuré avec les pays d'Europe centrale

Le principal sujet de cette discussion sera l'adaptation de la politique vétérinaire de ces pays à l'acquis communautaire. Des accords ont été conclus avec la Présidence irlandaise concernant une bonne préparation d'un dialogue utile avec ces pays sur ce sujet.

- Réforme de l'organisation du marché de l'huile d'olive.
- Réforme de l'organisation du marché du tabac.

Politique vétérinaire

- Encouragement de la politique en matière de bien-être des animaux au niveau de l'Union européenne. On continuera d'œuvrer à la proposition de modifications de la directive relative aux normes minimales de protection des veaux.
- Des propositions, qui doivent encore être soumises, de révision de la directive relative au bien-être des animaux pendant le transport (normes plus sévères pour le stationnement des poids lourds et les moyens de transport).
- Éventuellement, démarrage de la discussion de la proposition de modification, qui doit encore être soumise, de la directive relative aux normes minimales pour la protection des poules pondeuses.
- Relations entre l'Union européenne et les pays tiers ; une grande attention sera accordée à l'examen de la proposition de modification de la directive 90/675/CEE relative au contrôle vétérinaire pour l'importation de produits animaux en provenance de pays tiers. La proposition porte sur la modification de la directive dans le cadre de l'harmonisation des systèmes de contrôle et d'inspection vétérinaires pour l'importation de produits animaux en provenance de pays tiers.

Politique phytosanitaire

- Lutte contre la pourriture brune et suivi (doit encore être présenté).

Politique phytopharmaceutique

- Annexe VI (« principes uniformes ») de la directive 91/414/CEE relative à l'harmonisation de la mise sur le marché des produits phytosanitaires (doit encore être soumise). La proposition comprend l'adaptation de la directive suite à un arrêt de la Cour européenne de Justice relatif à l'annexe VI.

Aliments pour animaux

- Proposition relative à des aliments spécifiques (*novel feed*) ; doit encore être soumise. Cette proposition comprend la mise sur le marché d'aliments pour animaux produits à l'aide notamment de techniques biotechnologiques.

PÊCHE

- Il est important de parvenir à un accord sur le quatrième programme d'orientation pluriannuel (POP). Il s'agit là d'un instrument qui permet d'aller dans le sens d'un équilibre entre les activités et les ressources de pêche.
- Lors de la dernière conférence régulière des ministres des États de la mer du Nord, il a été convenu de consacrer une conférence intermédiaire à la relation entre la pêche et l'environnement. La Présidence se consacrera essentiellement à la préparation sur le fond de cette conférence par la CE.
- Proposition de règlement relatif à des objectifs et stratégies pluriannuels dans le cadre de la gestion des ressources de pêche.

ÉDUCATION

La Présidence se penchera sur la relation entre les développements dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et les exigences posées à l'enseignement.

- Livre blanc sur l'éducation et la formation
La Commission envisage de rédiger au printemps 1997 un document de synthèse dans lequel elle exposera sa vision concernant les résultats des discussions à différents niveaux dans l'Union européenne. Ce document comprendra également des propositions concernant les orientations découlant du Livre blanc. L'objectif est de tirer lors du Conseil Éducation les conclusions politiques sur le Livre blanc.
Dans le cadre de l'objectif 4 du Livre blanc, la Présidence soumettra une note sur la politique en matière de langues au sein de la Communauté, dans laquelle sera examinée en particulier la politique à l'égard des langues des pays voisins.
- Livre vert sur l'éducation, la formation et la recherche ; obstacles à la mobilité transnationale.
Ce Livre vert sera à l'ordre du jour lors du Conseil Informel Éducation. La Commission envisage de présenter un document de synthèse au cours de la seconde moitié de la Présidence. Le Conseil en tirera des conclusions.
- Technologie de l'information et de la communication et formation des enseignants.
Ce thème sera au centre du Conseil Informel Éducation des 2 et 3 mars. Seront étudiées en particulier l'influence de la technologie de l'information et de la communication sur la société, ses conséquences pour les exigences posées à l'enseignement et la question de savoir ce que les ministres de l'Enseignement de l'Union européenne peuvent entreprendre ensemble dans ce domaine.

- **La sécurité à l'école**
Sur ce thème sera organisé au début de la Présidence une rencontre entre experts et hauts fonctionnaires, au cours de laquelle seront échangées les expériences dans ce domaine. La Présidence envisage de préparer, avec la Commission, des projets de conclusion sur la sécurité à l'école.

Sont également à l'ordre du jour :

- **Le Programme Socrates (besoins budgétaires) ;**
- **Transférabilité des bourses d'études ;**
- **La qualité dans l'enseignement supérieur ;**
- **L'éducation des adultes.**

CULTURE

Prise en compte des effets des actions communes sur la culture

- **Aspects culturels dans les actions communes**
Le principal sujet de la réunion informelle des 6, 7 et 8 avril est la prise en compte des aspects culturels dans le processus décisionnel de l'Union européenne. Cette question sera également examinée par le Conseil Culture.
- **Ariane**
La Présidence lancera une procédure de conciliation. Un consensus a déjà été obtenu sur pratiquement tous les points avec le Parlement européen. Elle s'efforcera également de trouver une solution aux différends avec le Parlement européen sur la question du budget.
- **Raphaël**
Comme c'est le cas pour Ariane, un consensus doit encore être obtenu avec le Parlement européen sur la question du budget. Dans ce cas également, la Présidence lancera une procédure de conciliation.

Directive « Télévision sans frontières »

Le Conseil et le Parlement européen se sont rejoints sur un certain nombre de points. Il reste néanmoins un certain nombre de différends qui devront selon toute vraisemblance être résolus dans le cadre d'une procédure de conciliation. Les points les plus importants sont l'accessibilité d'un large public aux émissions sportives non codée en direct et la puce anti-violence. La Présidence lancera une discussion de fond sur les émissions sportives.

On examinera aussi comment adapter la proposition de compromis présentée par l'Irlande concernant le fonds de garantie pour le cinéma et la production audiovisuelle, compte tenu de ce qui a été dit à ce sujet lors du Conseil Culture du 16 décembre 1986.